

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 6

Artikel: L'œuvre des parrainages de la Croix-Rouge suisse
Autor: R.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684027>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'œuvre des parrainages de la Croix-Rouge suisse

L'idée d'instituer l'œuvre des parrainages a été conçue au début de la Seconde Guerre mondiale, à un moment où, le conflit se généralisant, on avait pris conscience de l'importance du rôle que la Suisse allait pouvoir jouer en apportant son aide. Les parrainages devaient permettre de disposer de fonds sans cesse renouvelés et de faire des plans à longue échéance.

Créée en mars 1940, cette forme de collecte permanente – qui consiste en un engagement initial d'effectuer un versement de 10 francs durant six mois au moins – a d'emblée permis de récolter des fonds considérables qui ont eu une influence décisive sur la réalisation d'une partie de nos opérations de secours.

C'est ainsi que, pour les opérations menées sur place dans les pays européens impliqués dans le conflit, de 1940 à 1951, 20 millions de francs, soit la moitié des dépenses engagées, avaient été couverts par les seuls parrainages. Ajoutons à cette somme les aides apportées, de 1952 à 1973, toujours au moyen des parrainages, soit 19 millions, nous obtenons le montant impressionnant de 39 millions de francs.

Ce résultat est révélateur du climat psychologique favorable en faveur de cette œuvre, au sein de notre population.

Les souscripteurs de parrainages: des personnes âgées ou jeunes, des classes d'école, quelques groupements qui se sentent tous concernés et préoccupés par le sort d'une catégorie de déshérités et désirent leur venir en aide par la conjugaison de leurs versements mensuels réguliers. A l'origine, l'action des parrainages qui, de Suisse, rayonnait sur plusieurs pays européens, a permis à un nombre toujours croissant de parrains

– 27 000 à la fin de la guerre – d'entrer en contact direct avec un enfant, une mère, une famille, et de leur apporter ainsi plus qu'une aide matérielle et anonyme, un réconfort moral. La chaude sympathie et la compréhension que témoignaient les lettres des parrains contribuèrent, par ailleurs, à nouer des relations cordiales et durables, d'où résultèrent beaucoup d'invitations à faire un séjour dans notre pays. Sur le plan suisse, ces milliers, voire dizaines de milliers de parrains étaient informés de la situation difficile de leur propre filleul. La correspondance, même limitée, leur permettait d'être mis au courant de destins individuels souvent bouleversants et de se trouver ainsi confrontés avec les réalités de la guerre.

Cependant, bien que les parrainages individuels aient continué à exister, il devenait nécessaire, surtout dans l'après-guerre, en face des besoins et de l'urgence des secours à apporter, de dépasser le principe de l'aide individuelle, si sympathique soit-elle. Une nouvelle formule fut alors imaginée, sous le nom de parrainage «collectif» ou «symbolique», dont la finalité restait toujours la même, soit l'aide à un enfant, sans toutefois que puisse s'établir un contact direct de parrain à filleul.

Cette innovation, réalisée tout d'abord en faveur des enfants grecs menacés de famine, ouvrit des possibilités extrêmement nombreuses et diverses, en prenant en considération les besoins de chaque communauté à laquelle nous étions appelés à porter secours:

Centres de ravitaillement, distribution de vivres, de vêtements, d'étoffes, de laine, de chaussures, de lingerie, de lits, de literie, équipement de homes, d'institutions pour enfants, préventoriums et sanatoriums. La contribution du parrainage est toujours

valorisée par des achats en gros, lorsqu'il s'agit de secours sous forme de matériel. Quant aux dépenses résultant de l'administration, elles restent limitées. Signalons encore que les parrains qui, à fin 1973, étaient au nombre de 7304, reçoivent des nouvelles générales sur chaque catégorie de parrainages, par le truchement du bulletin d'information «Grâce à vous».

Les situations changent: certains parrainages doivent être supprimés, d'autres institués. Ainsi l'introduction des parrainages «lits pour des enfants de chez nous», en mai 1954, devenus les parrainages en faveur de «familles et personnes seules en Suisse», suivis, en 1971, des parrainages «Autocars pour handicapés» et des parrainages «SOS individuels» ouvraient des perspectives nouvelles en faveur de nos propres compatriotes.

Dernier en date – il a été introduit cette année – le parrainage «Aide spéciale à des enfants dans des zones de détresse» reste dans la ligne générale, soit d'apporter une aide à une communauté individualisée.

Les parrainages institués en mars 1940 auront l'année prochaine 35 ans d'existence. A travers eux, des centaines de milliers d'enfants ou autres bénéficiaires ont été soulagés, parfois même véritablement sauvés.

Que toutes les personnes qui ont été et restent sensibles à cette forme d'entraide soient très sincèrement remerciées de leur appui et de l'encouragement qu'elles n'ont cessé de donner à la Croix-Rouge suisse. A l'instar de tous nos lecteurs, elles trouveront, dans les pages qui suivent, le reflet de ce que nous pouvons accomplir, à l'heure actuelle, grâce à elles!

R. S.